

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00371

Numéro SIREN : 851 806 117

Nom ou dénomination : 2F PRODUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2020 sous le numéro de dépôt A2020/002531

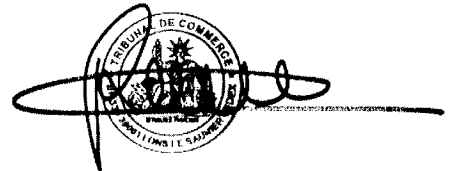
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LONS LE SAUNIER



418135

Dénomination : 2F PRODUCTION
Adresse : 2 rue Copernic Zone Innovia 39500 Damparis -FRANCE-
n° de gestion : 2019B00371
n° d'identification : 851 806 117
n° de dépôt : A2020/002531
Date du dépôt : 28/10/2020

Pièce : Extrait procès-verbal des décision(s) du président
du 01/09/2020



418135

2F PRODUCTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 2, Rue Copernic
Zone Innovia, 39500 DAMPARIS
851 806 117 RCS LONS LE SAUNIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

EXTRAIT

Le 1^{er} septembre,

La société 2F CONSTRUCTION, Société par actions simplifiée au capital de 55 000 euros, dont le siège social est 9, Rue des Erables, 39380 BANS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 402 690 499 RCS LONS LE SAUNIER, représentée aux présentes par son président, Monsieur Jean-Philippe FOUILLAND,

Agissant en qualité de Présidente de la société 2F PRODUCTION sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur Benjamin FOUILLAND
Né à DOLE (39) le 31 octobre 1984
De nationalité française
Demeurant à MONT SOUS VAUDREY(39), 7 rue du Cimetière

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Benjamin FOUILLAND disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

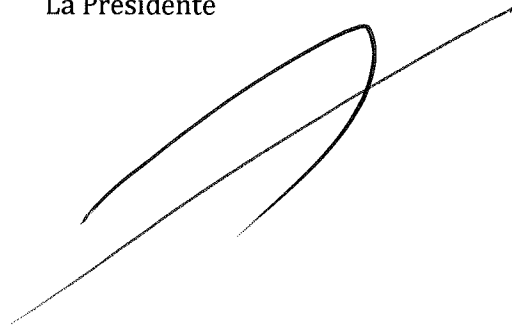
Il aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Benjamin FOUILLAND ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

(...)

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le Directeur Général.

La Présidente



Le Directeur Général

